

Réclamations individuelles et collectives – Septembre 2023

Questions UNSA

RIC 1 Dans l'objectif de donner aux salariés la possibilité de continuer à exercer leur métier dans les meilleures conditions de travail, l'UNSA BPCE SA demande à être associé systématiquement en amont de chacune des mises en place des plans de sobriété à venir (anticipation, réflexion commune approfondie, organisation des solutions et moyens nécessaires...)

Réponse de la Direction :

La Direction prend note de la demande et rappelle que les plans de sobriété ont fait l'objet d'informations-consultations du CSE préalables à leurs mises en œuvre.

RIC 2 L'UNSA BPCE SA demande la possibilité pour les salariés d'utiliser leurs reliquats de congés 2023 sur la 1ère semaine de janvier 2024 ; l'UNSA BPCE SA demande qu'une information soit transmise au plus vite, afin que les directions, services et salariés puissent s'organiser au mieux.

Réponse de la Direction :

La Direction prend note de la demande et confirme étudier le sujet.

RIC 3 A la question posée par l'UNSA BPCE SA lors des RIC d'avril 2023 pour que les salariés puissent disposer rapidement de l'application Anytime sur leurs smartphones et i-pad, professionnels ou personnels, la Direction a répondu qu'elle « va étudier la faisabilité et reviendra vers les instances le cas échéant ».

En juin 2023, l'UNSA BCE SA interroge à nouveau la direction, à savoir : « où en sont les investigations, d'autant que cette fonctionnalité semble avoir déjà été utilisée dans au moins une entreprise du groupe, donc faisable ». Question à laquelle la Direction a répondu qu'« A date, l'application Anytime ne sera pas déployée sur les smartphones et tablettes, professionnels ou personnels ».

L'UNSA BPCE SA réitère sa demande et réclame une réponse (si négative) explicative et justifiée, cette possibilité étant déjà ouverte, utilisée, et fonctionnelle pour d'autres applications.

Réponse de la Direction :

Il s'agit d'un choix de l'entreprise qui a déjà donné lieu à une réponse.